

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES  
SUBVENTION A L ASSOCIATION FABRIKCULTURE POUR  
L ORGANISATION DE LA REGIONALE 17**

Résumé : Dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières, il est proposé de soutenir l'association «FABRIKculture» à hauteur de 1 000 euros pour l'organisation de la manifestation «Regionale 17», dédiée à l'art contemporain dans la région des Trois Frontières, qui aura lieu de novembre 2016 à janvier 2017.

L'association «FABRIKculture», association française basée à Hégenheim, organise la «Regionale 17» du 27 novembre 2016 au 15 janvier 2017. Il s'agit d'une manifestation de promotion de l'art contemporain dans la région des Trois Frontières. Elle est basée sur un concours, qui permet aux artistes primés d'exposer leurs œuvres dans 15 institutions de France, d'Allemagne et de Suisse.

Dans ce cadre, l'association sollicite le Département aux fins de financer l'organisation de l'exposition à Hégenheim.

Le budget global de 5 500 € se répartit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Commissariat de l'exposition	2 000 €	Département du Haut-Rhin (sollicité)	4 000 €
Communication	1 200 €	Direction régionale des affaires culturelles (sollicité)	1 000 €
Gardiennage	900 €	Ville de Hégenheim (sollicité)	500 €
Frais de participation	900 €		
Régie	500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 500 €</b>

Ce projet représente une plus-value transfrontalière dans le sens où il permet de rendre visibles des artistes émergents issus des trois pays et où il encourage la rencontre entre les citoyens du Dreiland autour d'œuvres d'art contemporain.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement au titre du Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières d'un montant de 1 000 € à l'association «FABRIKculture» pour l'organisation de la manifestation «Regionale 17».

Pour mémoire, la «Regionale» a fait l'objet d'une subvention annuelle de 1 000 € depuis 2009, à l'exception de l'année 2011.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2016 et fera l'objet d'un versement unique après l'inauguration de la manifestation sur présentation de justificatifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN